



**DOMAINE DE FOHET**

04 73 81 04 45  
domaine.fohet@wanadoo.fr  
Chemin de Fohet, La Bourboule, 63150

# CONVENTION

**Le règlement interviendra de la façon suivante :**

- 30% du total estimé de la facture hors transport
- le solde sur présentation de la facture à l'issue du séjour

Fait en deux exemplaires à La Bourboule, le jeudi 19 mars 2026

« Lu et approuvé »

**Gilles CHEVALIER**

« Lu et approuvé »



*Lu et approuvé*



**DOMAINE DE FOHET**

04 73 81 04 45  
domaine.fohet@wanadoo.fr  
Chemin de Fohet, La Bourboule, 63150

# CONVENTION

Entre :

**Ecole Georges Brassens**

4 avenue de l'Europe

91560 CROSNE

Et :

**DOMAINE DE FOHET**

Monsieur Gilles CHEVALIER

63150 LA BOURBOULE

## ***Il a été convenu ce qui suit :***

Monsieur CHEVALIER s'engage à recevoir au Domaine de Fohet trois classes de l'école Georges Brassens, soit 74 élèves, encadrés par 4 enseignants, 1 AESH, 2 accompagnateurs et 2 animateurs, du lundi 15 au vendredi 18 juin 2026.

## ***Les prestations fournies sont les suivantes :***

- Hébergement en pension complète du lundi en début d'après-midi jusqu'au vendredi matin avec panier repas pour le midi
- Accompagnateurs en montagne :
  - o 2 mardi
  - o 4 jeudi après-midi
- Activité avec les chiens de traîneaux
- escalade avec six moniteurs par séance et un troisième pour une séance
- visite d'une ferme
- visite de Vulcania
- montée en train au Puy de Dôme
- visite du musée de Gergovie

## ***Les tarifs sont les suivants :***

- 285€ par élève
- 4 enseignants et une AESH sont reçus à titre gratuit
- Les autres adultes sont reçus au tarif de 184€+0,88€ de taxe de séjour/nuit

## ***Tarif par animateur de vie quotidienne : 2 animateurs sont prévus pour l'école***

Salaires et charges : 650€

Frais de déplacement : 150€

Frais d'hôtel, taxi, nourriture : 150€

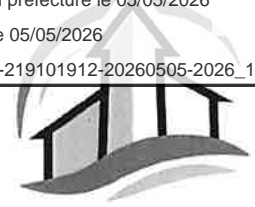
[www.domaine-fohet.fr](http://www.domaine-fohet.fr)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 091-219101912-20260505-2026\_10D-AR



**DOMAINE DE FOHET**

04 73 81 04 45

domaine.fohet@wanadoo.fr

Chemin de Fohet, La Bourboule, 63150

# FACTURE

N°A20260302

## **Ecole Georges Brassens**

4 avenue de l'Europe

91560 CROSNE

### ***Séjour du lundi 15 au vendredi 19 juin 2026***

Nombre d'élèves : 74

tarif : 285€

soit : 21 090€

Animateurs : 2

tarif : 950€

soit : 1 900€

Total estimé : 22 990€

Acompte demandé : 6 897€

Fait à la bourboule, jeudi 19 mars 2026

Gilles Chevalier

RIB

IBAN : FR76 1871 5002 0008 0040 4502 723

BIC : CEPAFRPP871

[www.domaine-fohet.fr](http://www.domaine-fohet.fr)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 091-219101912-20260505-2026\_10D-AR

**DEVIS n° 213390**  
**Du 1er avril 2026**  
**Vos références : CAR 1**

**MAIRIE DE CROSNE**  
Madame BOURDON  
35 Avenue Jean Jaurès  
91560 CROSNE

Suivi par : Jennifer CHAZOTTES  
Mail : commandes@autocars-suzanne.fr  
Tél : 01.43.89.18.88

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre proposition concernant le transport que vous comptez effectuer.

**Sous réserve de disponibilité au moment de votre réservation, ce devis reste valable pour une durée de 15 jours.**  
**Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer, suite aux coûts du carburant, des additifs et de l'inflation que nous rencontrons**

**DESTINATION CHAMBON LE LAC (63)**

<b>DATE DE DEPART :</b> Lundi 15 juin 2026 <b>LIEU DE DEPART :</b> CROSNE 91 - ECOLE GEORGES BRASSENS <b>HEURE :</b> 07:00	<b>DATE DE RETOUR :</b> Vendredi 19 juin 2026 <b>LIEU DE DEPOSE :</b> CROSNE 91 - ECOLE GEORGES BRASSENS <b>HEURE :</b> 20:00
--	---

**Itinéraire :** VISITE DE LA FERME DE L'OISEAU - COUDERT GRAND - 63790 CHAMBON SUR LAC  
arrivée vers 13h30 / 14h00 selon la circulation

+ départ pour le domaine de Fohet - chemin de Fohet - 63150 LA BOURBOULE  
(environ 1 heure de route)

FIN DE PRESTATION 18h00 MAXIMUM

MARDI 16 JUIN 2026 :

CAR 1 ==> pas d'utilisation du car  
CAR 2 ==> Groupe 1 : matin départ pour le Puy de Vichatel - aire de repos du col de la Ventouse - 63970  
Aydat + retour centre  
==>Groupe 2 : après-midi départ pour le Puy de Vichatel - aire de repos du col de la Ventouse - 63970  
Aydat + retour centre  
JOURNEE AMPLITUDE CONDUCTEUR 8 HEURES MAXIMUM ET 200 KMS MAXIMUM

MERCREDI 17 JUIN 2026 :

DEPART DU CENTRE A 09h00  
JOURNEE VULCANIA - ROUTE MAZAYES - 63230 SAINT OURS  
+ RETOUR CENTRE 18h00  
JOURNEE AMPLITUDE CONDUCTEUR 10 HEURES MAXIMUM ET 250 KMS MAXIMUM

JEUDI 18 JUIN 2026 :

DEPART DU CENTRE A 08h30  
POUR LE COL DE GUERY + APRES-MIDI Puy de Dôme (montée en train et descente à pied)  
+ RETOUR AU DOMAINE 18H30 MAXIMUM

JOURNEE AMPLITUDE CONDUCTEUR 10 HEURES MAXIMUM ET 250 KMS MAXIMUM

VENDREDI 19 JUIN 2026 :

08h45 DEPART DU CENTRE POUR LA VISITE DU MUSEE DE GERGOVIE - PLATEAU DE GERGOVIE - 63670 LA  
ROCHE BLANCHE (de 10h00 à 12h00)  
+ RETOUR CROSNE

- NOMBRE DE VEHICULES : 2  
NOMBRE DE PASSAGERS PREVUS : 88 PERSONNES

Prestations	Quantité	PU	TOTAL HT	TVA
CAR SCOLAIRE	2	620.00 €	1 240.00 €	10 %
KMS SUPPLEMENTAIRES + 250 KMS SOIT 511 kms par car 15 & 19/06	1022	2.50 €	2 555.00 €	10 %
JOURNEE 10 HEURES LE 16/06 (1 seul car), 17/06,18/06 & 19/06	7	620.00 €	4 340.00 €	10 %
HS 1 HEURE LE 15/06 + 2 HEURES PAR CAR LE 19/06	6	80.00 €	480.00 €	10 %
<b>TOTAL pour 2 véhicules / 88 personnes</b>		<b>HT</b>	<b>8 615.00 €</b>	
		<b>TVA</b>	<b>861.50 €</b>	
		<b>TTC</b>	<b>9 476.50 €</b>	

	BON POUR ACCORD  Responsable de groupe : Tél : (DATE & SIGNATURE)
--	---

Tout changement concernant les horaires et le kilométrage du transport modifieront le montant du devis.

Ce devis ne constituant pas une réservation, en cas d'acceptation nous vous demandons de nous le retourner signé accompagné de votre bon de commande.

**Nous vous remercions de nous donner impérativement les informations suivantes :**

Nom et N° portable d'un responsable dans le car :  Heure et dernier lieu de visite :  Adresse précise de prise en charge :  Adresse précise de destination :  Adresse précise de reprise (si différente de la destination) :	<b>Coordonnées de facturation</b> A facturer à :  Adresse :  Code postal :                      Ville :  Téléphone :  E-mail :  <b>A envoyer à :</b>  Adresse :  Code postal :                      Ville :
--	--

Afin de mieux faire connaissance avec notre entreprise, nous vous invitons à consulter notre site : [www.autocars-suzanne.fr](http://www.autocars-suzanne.fr)

Souhaitant ces conditions à votre convenance, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, M à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**EXTRAIT DE LA LEGISLATION SUR LES TEMPS DE CONDUITE & DE REPOS**

**Principales règles :**

Temps maximum de conduite continue :

\*Entre 06h00 & 21h00 = 04h30 de conduite & 45 mn de coupure mini (conduite de jour).

\*Entre 21h00 & 06h00 = 04h00 de conduite & 45 mn de coupure mini (conduite de nuit).

Temps maximum de conduite par période de 24h : 09 heures.

Amplitude (1) de travail journalière maximum : 12 heures (pouvant exceptionnellement sous conditions, être portée à 14 heures).

Amplitude(1) de travail journalière maxi en double équipage : 18 heures.

Dans le cas où une de ces 2 conditions ne pourrait être respectée, il faudrait prévoir 9 heures consécutives de repos pour le ou les conducteur(s) durant la période concernée.

Repos journalier minimum : 11 heures consécutives (par période de 33 heures), pouvant être réduit exceptionnellement à 09 heures sous certaines conditions.

Dans le cas d'un voyage de plus de 6 jours (hors séjour à l'étranger), il faudra prévoir une période de 24 heures consécutives de repos pour le ou les conducteur(s).

(1) Amplitude de travail = Heure fin de service du conducteur - Heure début de service.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

conformes à la législation en vigueur des transports sur le  
ID : 091-219101912-20260505-2026\_10D-AR.r.

**CONDITIONS DE SECURITE**

La mise à disposition du véhicule et du chauffeur ne peut excéder 11 heures par jour, incluant les coupures légales conformes à la législation en vigueur des transports sur le temps de conduite. Tout dépassement d'horaire non prévu peut être refusé par le chauffeur ou faire l'objet d'une facturation. Sauf accord prévu au devis.

Toute modification de ce qui précède peut entraîner un changement de tarif.

Dans le respect des gestes barrières liés au Covid-19, le port du masque est obligatoire pour tous passagers étant âgés de plus de 11 ans.



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 091-219101912-20260505-2026\_10D-AR